

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77084

Objet

Attribution d'une subvention
exceptionnelle à la S.H.C.B.
(garantie de déficit)

DATE DE CONVOCATION

21 juin 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 juin 1977

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 25

Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix sept*
le *vingt sept juin* à *18* heures *30*
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M *onsieur TETARD*

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LACHAUD, BOUCHET, LIS,
BOUTET, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET,
FABER, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL,
Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL, TAP, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU
Melle FOUCHE par Me DUFOUR

Absents : MM.

M *onsieur MONTRON* a été élu Secrétaire.

La S.H.C.B. (Sté Hippique de la Côte de Beauté) a présenté un
projet de budget faisant ressortir un déficit de 31 100 F pour
l'organisation du concours hippique international des 23, 24 et 25
juillet prochain.

LE CONSEIL MUNICIPAL

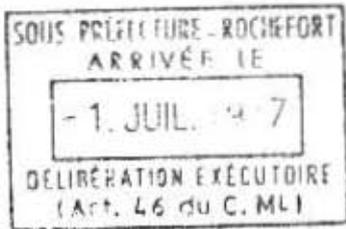
Vu la demande de la S.H.C.B. du 18 juin 1977,

DECIDE :

- d'attribuer, dans la limite maxima de 10 000 F une subvention
d'équilibre en vue de garantir l'éventuel déficit supporté
par la S.H.C.B. pour son concours hippique international
des 23, 24 et 25 juillet 1977.
- d'imputer la dépense de 6 000 F sur les crédits réservés du
chapitre 945 article 652 du Budget Primitif 1977

- d'inscrire au Budget Supplémentaire 1977 à ce même chapitre une somme de 10 000 F.
- d'imputer sur ce chapitre une somme de 4 000 F à titre de subvention complémentaire.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



SOUS-PRÉFECTURE
DE
ROCHEFORT
— * —
JG/MD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE 20 JUIL 1977

Le SOUS-PREFET de ROCHEFORT

à

Monsieur le Maire

ROYAN



OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la S.H.C.B. (garantie de déficit).

REFER. : Délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 1977.

J'ai l'honneur de vous faire retour, revêtu de la mention exécutoire, de trois exemplaires du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 27 juin 1977 relatif à l'objet susvisé.

Toutefois, il y aura lieu de modifier l'imputation budgétaire. En effet, cette dépense devra être inscrite à l'article 657 et non à l'article 652.

Le SOUS-PREFET,

Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire en Chef

G. RIGONDEAUD